



**Le Comité
de Quartier de Champignol**
Organise son



13^{ème} VIDE GRENIERS

au profit de ses œuvres sociales et culturelles

**Ouvert à tous les Particuliers
selon la législation en vigueur et le règlement**

**Dimanche 5 mai 2019
de 8h à 18h**

**Place du Marché de Champignol
94210 La Varenne St Hilaire
(Face à la station Champigny - RER A)**

RESERVATIONS AVANT LE 20/04/2019

exclusivement par courrier adressé à :

Comité de Quartier de Champignol

Hervé REICHER

9, rue Alexandre Dumas

94210 – La Varenne Saint Hilaire

Tél. : 07 89 28 15 51 de 9h à 19h

Prix du mètre : 14 € en couvert, 12 € en non couvert
Tarif spécial Adhérents : 10 € couvert ou non couvert.

Les emplacements attribués sont sans table ni chaise

LA VENTE DE NEUF EST INTERDITE

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT L'EXCLUSIVITE
DE LA VENTE D'ALIMENTATION ET DE BOISSONS



REGLEMENT DU VIDE GRENIERS



Article 1

Le vide greniers est organisé par le comité de quartier de Champignol

Article 2

La priorité des exposants est accordée aux habitants de Saint-Maur ou y tenant commerce. Ils doivent absolument être munis de leur fiche de réservation et du numéro de leur stand. La liste des exposants est remise au commissariat de police.

Article 3

Les services de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes se réservent le droit de contrôler l'application du présent document.

Article 4

Le déchargement des objets aura lieu impérativement à partir de 6 h du matin. Les lieux sont ouverts au public de 8 h à 18 h et le repliement à partir de 18 h 15.

Il est demandé aux exposants d'être le plus discret possible afin de ne pas perturber le repos dominical des riverains.

Article 5

Le stationnement est soumis aux règles du code de la route.

Aucun véhicule ne peut stationner dans l'enceinte du vide greniers.

Le déballage doit être effectué le plus rapidement possible afin de permettre l'accueil des autres exposants.

L'installation du stand devra impérativement se faire après le déplacement du véhicule vers un lieu de stationnement autorisé dans les rues avoisinantes.

Article 6

Les organisateurs se réservent **le droit de disposer des places réservées non occupées après 9 h.** *Toute annulation dans la semaine précédent le Vide Greniers ne pourra fera l'objet d'un remboursement qu'après étude par le Comité d'organisation.*

Article 7

Une participation financière est demandée à chaque exposant pour l'occupation de l'emplacement que le Comité d'organisation lui a attribué.

Les adhérents du Comité de Quartier bénéficieront du tarif « adhérents ».

Le paiement vaut inscription après la réception de la fiche de confirmation.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets volés.

Il est vivement conseillé aux exposants de veiller particulièrement aux objets sur leur stand et ne pas laisser leur stand sans surveillance.

Compte tenu des mesures de sécurité imposées par la Mairie, chaque exposant sera tenu de présenter, à l'entrée du site, le badge qui lui aura été remis à l'accueil.



FICHE DE RESERVATION A RETOURNER



VIDE GRENIERS DU COMITE DE QUARTIER DE CHAMPIGNOL DIMANCHE 5 MAI 2019

(Merci d'écrire en majuscule pour une bonne compréhension)

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Véhicule / N° : Modèle.....

Mail :

Portable :

Souhaite réserver un stand de : 2 m ou 4 m ou 6 m ou 8 m

Tarif Public :

Prix du mètre : 14 € en couvert, 12 € en non couvert

Tarif spécial réservé aux adhérents du Comité de Quartier :

Prix du mètre : 10 € le mètre couvert ou non couvert

Ci-joint un chèque de : € à l'ordre du « Comité de quartier de Champignol », accompagné de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité **et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.**

Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 20 AVRIL 2019

DATE ET SIGNATURE :



INFORMATIONS PRATIQUES



VIDE GRENIERS DU COMITE DE QUARTIER DE CHAMPIGNOL DIMANCHE 5 MAI 2019

Les demandes de réservations seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles.

Elles ne sont acceptées que si elles se composent de :

- 1. La présente fiche, entièrement remplie, datée et signée.**
- 2. De la photocopie, recto verso, d'une pièce d'identité.**
- 3. D'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse,**
- 4. Du chèque de réservation (encaissé après la manifestation)**

Une fiche de confirmation de la réservation, avec le numéro du stand, vous sera adressée avant le 28/04. Celle-ci deviendra alors définitive et irrévocable.

Cette fiche devra être présentée au stand d'accueil qui sera à l'entrée de la manifestation, 134, avenue Pierre Séward, où un badge vous sera remis. Sans badge, pas d'installation (mesure de sécurité imposée par la mairie).

Le comité de quartier se réserve le droit, sans avoir à motiver sa décision, de refuser un exposant, de placer les exposants au mieux des possibilités de la manifestation et de réduire si nécessaire la longueur des emplacements affectés (contre remboursement de la différence)

L'Installation au sol interdite

Les ventes de denrées alimentaires ainsi que celles de vêtements neufs sont interdits

Les commerçants du quartier proposent des repas légers, des sandwiches et des boissons pour les exposants.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 20 AVRIL 2019